



## ETATS GÉNÉRAUX POUR LE SECOND DEGRÉ

### Synthèse académique du SNES Créteil

#### • **LPC**

Le SNES Créteil a lancé, il y a quelques semaines, une consultation des collègues sur la suppression ou non du livret personnel de compétences (LPC). En effet, il nous a semblé important, depuis le début des négociations avec le nouveau gouvernement sur la future loi d'orientation et de programmation, de réaffirmer la position du SNES. Mais également de montrer l'appui de la profession sur ce sujet. Le SNES Créteil a donc appelé les collègues à voter pour ou contre la suppression du LPC.

Le résultat, sans ambiguïté, réaffirme la volonté de suppression de cet outil à plus de 90% (1300 votes 10 jours après le lancement de la consultation académique).

Ce résultat doit donc encourager le SNES à affirmer sa position dans le cadre des négociations et dans le même cadre, à demander la suppression de l'épreuve d'HDA. Il témoigne de la nécessité de refuser la logique du socle au profit de la défense des programmes et d'une culture commune ouverte et humaniste.

#### • **Education prioritaire**

Ces dernières années ont été marquées par un décrochage de l'éducation prioritaire.

Le dispositif éclair s'est inscrit dans la réalité et, ces dernières semaines, les collègues ont assisté à l'instauration de la prime éclair. Une logique de rémunération au mérite a été imposée par l'administration, malgré la forte opposition de la majorité des collègues. Il s'agit donc d'un passage en force qui n'a aucun caractère incitatif et qui ne tient pas compte des aspirations et des avis exprimés par les enseignants. En préalable, nous demandons donc la suppression du classement éclair.

Nous appelons de nouveau à repenser la question de l'éducation prioritaire dans son ensemble en prenant en considération les priorités suivantes:

- une resectorarisation avec un objectif de réelle mixité sociale
- du personnel d'encadrement supplémentaire
- des équipes pluri-éducatives complètes
- des décharges de service permettant la concertation des équipes et favorisant les relations avec les parents
- des effectifs par classe ne dépassant pas vingt élèves
- des dédoublements dans les disciplines scientifiques et littéraires
- des budgets de fonctionnement à la hauteur des besoins

Il ne saurait être question de réduire le champ de l'éducation prioritaire et de laisser des établissements livrés à eux-mêmes. Les établissements d'éducation prioritaire doivent être sélectionnés selon des critères économiques, sociaux, et pédagogiques (résultats aux examens).

- **Management**

Les pressions exercées sur les personnels par la hiérarchie administrative se multiplient. Elles sont le résultat de la progression des méthodes issues du néo-management entrepreneurial dans l'Éducation Nationale. Ces nouvelles méthodes se caractérisent par la logique de pilotage par les résultats dans le cadre du projet d'établissement, la mise en concurrence des personnels entre eux, l'autoritarisme de plus en plus fréquent, l'intervention des Principaux dans le domaine pédagogique bien au delà de leurs prérogatives, les attaques répétées et de plus en plus fréquentes contre la liberté pédagogique. On constate que trop souvent les chefs confondent l'autonomie de leur établissement et la leur. Cela engendre un mal-être professionnel qui n'est pas sans conséquence pour le bon fonctionnement des établissements et la santé des enseignants.

- **Jours de carence et salaires.**

Les collègues de Créteil ressentent durement la mise en place du jour de carence, mesure votée l'an passé. Pour ne pas perdre une journée de salaire, certains collègues se voient contraints de faire cours dans un état de santé fragile. Cette mesure pose donc un grave problème de santé publique pour les personnels ainsi que les élèves. De plus, elle est vécue comme une sanction et une attaque du pouvoir d'achat alors que celui-ci a déjà reculé de 13 % depuis l'an 2000. Par ailleurs, notre académie accueille en nombre de jeunes collègues dont le salaire ne permet pas de se loger dans des conditions décentes. Face à la rigueur budgétaire assumée, le SNES doit donc affirmer l'urgence de l'augmentation des salaires par une augmentation du point d'indice et la suppression du jour de carence. Ces mesures sont d'autant plus indispensables dans le contexte de crise du recrutement.

Par ailleurs les collègues demandent le rétablissement de la CPA.

- **Entrée dans le métier :**

Prérecrutements, amélioration des conditions d'entrée dans le métier et des salaires sont présentés comme des solutions à la crise du recrutement actuelle.

- **Réforme du lycée et conditions de travail :**

Un certain nombre de dispositifs de la réforme du lycée alourdissent la charge de travail des collègues, que ce soit l'AP, la prise en charge de l'orientation des élèves par les professeurs principaux et l'organisation des évaluations de langues vivantes. De manière générale les différents dispositifs de la réforme ont détérioré les emplois du temps des professeurs. La réforme entraîne l'intrusion de la direction dans le domaine pédagogique ; les IPR quant à eux font parfois pression pour imposer la réforme.

L'intégration d'un **temps de concertation dans le service** est une demande récurrente des collègues a fortiori dans le contexte de la mise en place de l'AP, des groupes de compétences en LV, enseignements d'exploration qui demandent l'intervention de plusieurs disciplines (MPS, littérature et société), anglais technique etc.

Par ailleurs, les collègues considèrent que l'ENT, la tenue du cahier de textes en ligne et de manière générale les TICE alourdissent la charge de travail.

- **Réforme du lycée et réussite des élèves :**

Les **effectifs** de 35 élèves sont unanimement dénoncés. Les collègues demandent moins de 30 élèves par classe au lycée, 25 élèves en seconde, 24 dans la voie technologique. Le seuil de 24 élèves pour les dédoublements appliqué dans l'académie est dénoncé, notamment dans la voie technologique.

**L'accompagnement personnalisé** est unanimement remis en cause par les collègues. La personnalisation est un pur effet d'annonce vu la taille des groupes. Le dispositif au contenu et aux limites flous est jugé inefficace. Les collègues demandent un retour des heures aux disciplines et des dédoublements pour permettre un accompagnement des élèves dans le cadre du cours.

Les collègues constatent une certaine opacité quant au contenu, intervenants et paiement des **stages de remise à niveau**, quand ils existent.

Les **options et langues rares** (dont l'allemand) sont très menacées par la politique académique de non-financement dans les DHG. Les établissements sont donc contraints de faire des choix pour maintenir certains de ces enseignements. Les horaires officiels ne sont pas toujours respectés, les regroupements aberrants d'élèves de séries différentes sont légions.

Les collègues demandent que le retour à un horaire de trois heures pour les **EE** et à une prise en compte dans les conseils de classe (donc une évaluation).

La **répartition des heures à effectif réduit** donne lieu bien souvent à une guerre entre disciplines et des discussions difficiles dans les CA. Les collègues demandent le retour à un cadrage national des dédoublements.

Les **nouveaux programmes** sont pour la plupart considérés comme trop lourds, mal pensés ou idéologiquement marqués. La demande d'une réécriture des programmes par des commissions plus transparentes est formulée.

Les collègues dénoncent le tronc commun en 1ère et les classes mixtes qui en découlent qui n'ont pas d'intérêt pédagogique. Ils dénoncent le déséquilibre entre filières et voies qui persiste et s'aggrave au détriment notamment de la filière littéraire et de la voie technologique.

La **réforme de la voie technologique** est quant à elle critiquée en des termes sans équivoque, que ce soit dans ses contenus pédagogiques ou sa mise en œuvre.

Le CCF est dénoncé. L'évaluation de l'oral en langues ne doit pas se faire au détriment des heures de cours et sans rémunération. Il faut maintenir un **examen terminal**.

Il est nécessaire de recruter des COPsy dépendant du MEN pour prendre en charge **l'orientation** des élèves.